

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 21 juin 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Julie LENFANT, Conseillère communautaire déléguée, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Philippe JANICOT, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, Mme Samia RIFFAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Vincent JALBY, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Héléne CUEILLE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Gilles TOULZA donne pouvoirs à M. Sébastien LARCHER
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN
M. Pascal ROBERT donne pouvoirs à Mme Anne-Marie COIGNOUX
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Marc BIENVENU donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD
M. Alexandre PORTHEAULT donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU
M. Jean-Yves RIGOUT donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Philippe JANICOT
M. Gilbert BERNARD donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Michel CUBERTAFOND
M. Matthieu PARNEIX donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
Mme Rhabira ZIANI BEY donne pouvoirs à M. Laurent OXOBY
M. Alain BOURION donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Sylvie ROZETTE, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ibrahima DIA, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Laurent LAFAYE, Mme Marie LAPLACE, Mme Nezha NAJIM

L'ORDRE DU JOUR EST

Vélodrome communautaire - modification de la grille tarifaire 2024

N° 10.2

M. DOUCET Fabien, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le vélodrome communautaire désormais couvert, est largement ouvert aux cyclistes, aux pratiquants de roller, aux scolaires et à tout type de structure souhaitant utiliser cet équipement pour une manifestation.

Une première grille tarifaire avait été adoptée par une délibération du bureau communautaire du 7 février 2019. Elle a été mise à jour à plusieurs reprises pour tenir compte notamment des contraintes imposées par le logiciel d'exploitation du vélodrome ainsi que des remarques et des besoins exprimés par les utilisateurs. De nouvelles modifications doivent aujourd'hui y être apportées.

Tout d'abord, au regard du succès de la vente des tenues cyclistes aux couleurs du vélodrome, il est proposé de rajouter des équipements à la gamme de produits déjà en vente auxquels serait appliquée une marge de 20 % environ par rapport au prix d'achat, à savoir :

Equipements	Prix d'achat en TTC	Prix de vente en TTC
Tour de cou	12.12 €	16 €
Paire de gants longs hiver	30.00 €	38 €
Gilet sans manches	51.90 €	65 €
Combinaison piste manches longues	94.80 €	115 €

Ces articles seront principalement destinés aux pratiquants du vélodrome et mis en vente uniquement sur le site internet de réservation des créneaux du vélodrome.

Par ailleurs, il est proposé d'ajouter à la location de nouveaux vélos de qualité supérieure offrant de meilleures performances sportives de marque LOOK ainsi que deux paires de roues en carbone de marque DT SWISS. Aussi, il convient d'ajouter ces équipements à la grille tarifaire afin de pouvoir les louer aux tarifs suivants (prix à la séance) :

- location vélo LOOK : 12 € ;
- location vélo LOOK + paire de roues carbone DT SWISS : 20 € ;
- location paire de roues en carbone DT SWISS : 10€ ;

De plus, dans la perspective de l'installation d'un nouveau dispositif d'accès à l'équipement par l'utilisation de clés électroniques, prévue au mois de septembre 2024, il est proposé l'ajout d'une nouvelle prestation. En effet, il sera remis à titre gratuit, à chaque club/comité bénéficiant d'une convention d'utilisation du Vélodrome, une clé électronique. Aussi, en cas de perte de celle-ci et afin de pouvoir leur en fournir une nouvelle, il convient de facturer cette nouvelle clé. Le prix proposé est de 36 € TTC, correspondant au coût unitaire supporté par Limoges Métropole lors de l'acquisition.

Enfin, il est proposé de modifier les éléments relatifs à l'application de remises, de promotions ou de gratuités.

En effet, la possibilité de remettre des tenues cyclistes aux couleurs du vélodrome gratuitement à des athlètes licenciés (dans le cadre par exemple de partenariat avec une association), qui par leur activité sportive, concourent à la promotion du vélodrome serait intéressante.

Dans ce but, il est proposé de compléter la formulation comme cela est précisé en dernière page de la nouvelle grille tarifaire 2024 annexée à cette délibération.

Les autres prestations et les tarifs de la grille tarifaire demeurent inchangés.

Le conseil communautaire décide :

- de valider les modifications apportées à la grille tarifaire ci-annexée et d'approuver sa mise en place à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces modifications tarifaires ;
- d'autoriser l'encaissement des recettes afférentes sur la régie et hors régie le cas échéant ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet au budget principal de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le vendredi 28 juin 2024

Résident = résident 19, 23, 87
Toute heure commencée est due

TARIFICATIONS MODIFIÉES AU 01/07/2024

ENTRÉES INDIVIDUELLES (à partir de 10 ans révolu et de 1m30, utilisables sur les créneaux dédiés <u>uniquement sur réservation</u>)	
Baptême de piste (matériel et encadrement inclus ; créneau de 1h30 - baptême de piste réalisé à partir de 3 personnes)	
Organisation de journées découvertes par Limoges Métropole	gratuit
Baptême piste, 25 ans et -	10.00 €
Baptême piste, 26 ans et +	15.00 €
Entrées unitaires sur les créneaux <u>Tout Public</u> (hors matériel ; créneau de 2h en accès libre, surveillance des éducateurs du vélodrome inclus)	
Entrée individuelle, résident	3.00 €
Entrée individuelle, extérieur	4.00 €
Entrée individuelle, 25 ans et -	2.00 €
Entrées unitaires <u>individuelles</u> (hors matériel ; créneau de 1h, surveillance des éducateurs du vélodrome inclus selon leur disponibilité)	
Entrée individuelle, résident	12.00 €
Entrée individuelle, extérieur	14.00 €
Entrée individuelle, 25 ans et -	10.00 €
Abonnements <u>mensuels</u> (hors matériel)	
Abonnement mensuel, résident	10.00 €
Abonnement mensuel, extérieur	12.00 €
Abonnement mensuel, 25 ans et -	7.00 €
Abonnements <u>saison hivernale</u> (hors matériel ; abonnement de 4 mois de novembre à février)	
Abonnement 4 mois, résident	25.00 €
Abonnement 4 mois, extérieur	32.00 €
Abonnement 4 mois, 25 ans et -	20.00 €
Abonnements <u>annuels</u> (hors matériel)	
Abonnement annuel, résident	60.00 €
Abonnement annuel, extérieur	80.00 €
Abonnement annuel, 25 ans et -	40.00 €

Résident = résident 19, 23, 87
Toute heure commencée est due

TARIFICATIONS MODIFIÉES AU 01/07/2024

LOCATION D'EQUIPEMENTS (prix à la séance)	
Location vélo de piste ou tandem de piste	6.30 €
Location vélo : école de vélo, école de piste, comités départementaux résidents et pole espoir résident	3.15 €
Location casque (équipement obligatoire)	3.15 €
Location chaussures (équipement obligatoire)	3.15 €
Location paire de gants (équipement obligatoire)	2.10 €
Pack location vélo + équipement complet (casque/chaussures/gants)	10.50 €
Facturation en cas de dégradation d'un vélo en location	105.00 €
Facturation en cas de dégradation d'un casque/chaussures/gants en location (par accessoire)	21.00 €
Perte badge accès vélodrome	5.25 €
Location vélo LOOK	12.00 €
Location vélo LOOK + paire de roues en carbone DT SWISS	20.00 €
Location paire de roues en carbone DT SWISS	10.00 €
TENUES CYCLISTES AUX COULEURS DU VELODROME (vente à l'unité)	
Maillot manches courtes	42.00 €
Veste hiver manches longues	63.00 €
Cuissard court	44.10 €
Cuissard long hiver	70.35 €
Paires de gants cyclistes	17.85 €
Paire de chaussettes	6.30 €
Bidon cycliste	3.15 €
Tour de cou	16.00 €
Paires de gants long cycliste	38.00 €
Gilet sans manches	65.00 €
Combinaison piste manches longues	115.00 €

Résident = résident 19, 23, 87
Toute heure commencée est due

TARIFICATIONS MODIFIÉES AU 01/07/2024

ACCES CLUBS ET COMITES SPORTIFS	
Entraînement des clubs et des comités (<i>adhésion annuelle, hors encadrement et hors matériel</i>)	
Résident	100.00 €
Extérieur	150.00 €
Organisation d'une manifestation sportive (<i>équipement complet, locaux annexes, chef de piste inclus</i>)	
Location de l'équipement, résident, journée	30.00 €
Location de l'équipement, extérieur et autres fédérations cyclistes, journée	80.00 €
ACCES SCOLAIRES & GROUPEs (centres de loisirs, entreprises, ...)	
Etablissements du premier degré (<i>matériel et encadrant compris ; cycle d'apprentissage pour un cycle de 10 séances, tarif pour 1 classe, séance au minimum de 2 heures</i>)	
1er degré primaires, Limoges Métropole (pris en charge par LM)	gratuit
1er degré primaires, hors Limoges Métropole	90.00 €
Séance découverte - 1er degré primaires, Limoges Métropole (pris en charge par LM)	gratuit
Séance découverte - 1er degré primaires, hors Limoges Métropole	17.00 €
Etablissements du second degré et enseignement supérieur (<i>matériel et encadrant compris ; prix à la séance de 2h ; maximum 12 participants simultanément</i>)	
2nd degré et enseignement supérieur, Limoges Métropole	15.00 €
2nd degré et enseignement supérieur, hors Limoges Métropole	17.00 €
Centres de loisirs, associations à but non lucratif (<i>matériel et encadrement compris</i>)	
Centre de loisirs, association à but non lucratif, USEP, UNSS, UFOLEP (hors cyclisme), opérations sportives des collectivités (ex. sportez-vous bien), stage demi-journée	40.00 €
Entreprises (<i>matériel et encadrement compris - maximum 12 participants simultanément</i>)	
Entreprises, stage, 2 heures maximum	70.00 €

Résident = résident 19, 23, 87
Toute heure commencée est due

TARIFICATIONS MODIFIÉES AU 01/07/2024

Entreprises de coaching ou assimilées (matériel et encadrement non compris) => <u>présence obligatoire d'un professionnel (diplôme d'état d'éducateur ou d'entraîneur en fonction des personnes à encadrer)</u>	
Entreprises de coaching ou assimilées, créneau demi-journée	40.00 €
Centres de formation (matériel et encadrement non compris) : session pour accueillir la formation des éducateurs sportifs d'état et les formations fédérales de la Fédération Française de Cyclisme et autres fédérations affinitaires	
Forfait « centres de formation », créneau demi-journée	40.00 €
PRESTATIONS SPECIFIQUES	
Ecole de vélo (baby vélo/pré licenciés à minimes ; un mercredi après-midi par mois, encadrement compris et matériel non compris)	
Adhésion annuelle par club	50.00 €
Stages pour les clubs et les comités sportifs (matériel et encadrement non compris)	
<i>Encadrement du stage sous la responsabilité du club/comité (présence obligatoire d'encadrant ou d'éducateur qualifié et/ou diplômé pour encadrer la séance, la norme d'encadrement étant de 1 encadrant pour 12 stagiaires)</i>	
Stage, résident, demi-journée	24.00 €
Stage, résident, journée	48.00 €
Stage, extérieur, demi-journée	40.00 €
Stage, extérieur, journée	80.00 €
Encadrement par un éducateur de Limoges Métropole (sous réserve de sa disponibilité/journée)	52.50 €
Encadrement par un éducateur de Limoges Métropole (sous réserve de sa disponibilité/demi-journée)	26.25 €
Forfait 5 demi-journées pour les groupes résidents désirant organiser un stage dans l'équipement (<i>réparties en semaine ou sur l'année civile du lundi au vendredi, sans encadrement, ni matériel</i>)	114.00 €
Forfait 5 demi-journées pour les groupes extérieurs désirant organiser un stage dans l'équipement (<i>réparties en semaine ou sur l'année civile du lundi au vendredi, sans encadrement, ni matériel</i>)	190.00 €
Forfait week-end pour les groupes résidents pour 3 demi-journées (samedi /dimanche selon les disponibilités - <i>sans encadrement, ni matériel</i>)	68.50 €

Résident = résident 19, 23, 87
Toute heure commencée est due

TARIFICATIONS MODIFIÉES AU 01/07/2024

Forfait week-end pour les groupes extérieurs pour 3 demi-journées (samedi /dimanche selon les disponibilités - <i>sans encadrement, ni matériel</i>)	114.00 €
Stages de découverte organisés par Limoges Métropole, aux vacances scolaires, de 6 à 17 ans inclus (matériel et encadrement compris)	
Stage découverte 6/12 ans, résident, 2h	10.00 €
Stage découverte 6/12 ans, extérieur, 2 h	12.00 €
Stage perfectionnement 13/17 ans, résident, demi-journée	12.00 €
Stage perfectionnement 13/17 ans, extérieur, demi-journée	14.00 €
Location équipement manifestations sportives hors cyclisme	
Location terre plein central + tribunes 1/2 - tarif à l'heure	50.00 €
Location terre plein central + tribunes journée	375.00 €
Location terre plein central + tribunes soirée (dès 18 heures jusqu'à minuit)	175.00 €
Location équipement hors manifestations sportives, par exemple : assemblées générales, séminaires, colloques ...	
Location terre plein central + tribunes - tarif à l'heure	100.00 €
Location terre plein central + tribunes 1/2 journée (<i>jusqu'à 3h30 de location</i>)	425.00 €
Location terre plein central + tribunes journée	750.00 €
Location terre plein central + tribunes soirée (<i>dès 18 heures jusqu'à minuit</i>)	350.00 €
Location pour tout public : durant manifestation sportive cyclisme/hors cyclisme et pour les réunions des associations (assemblées générales, séminaires, colloques)	
Tarif unitaire à l'heure, possibilité de mettre du chauffage pour la période du 1er octobre au 1er mai (mise en chauffe de l'équipement et maintien de la température de consigné à 12°) <u>selon avis de Limoges Métropole</u>	150.00 €
Raccordement provisoire électrique, consommation du locataire, facturé en fonction du coût réel d'électricité payé par Limoges Métropole	coût réel à calculer en fonction de la consommation
Location de la salle pédagogique, chauffage inclus, <u>tarif à l'heure</u>	15.00 €

Résident = résident 19, 23, 87
Toute heure commencée est due

TARIFICATIONS MODIFIÉES AU 01/07/2024

Mise à disposition à titre gratuit pour les communes membres de Limoges Métropole ; hors manifestation sportive et sous réserve des contraintes de service.

Pour mémoire, le vélodrome étant un ERP de catégorie 1, il est obligatoire de prévoir un SSIAP pour les manifestations réunissant plus de 1500 personnes, à la charge du locataire.

Coût indicatif : 25 € / h TTC journée, 45 € / h TTC jours fériés

Clef numérique d'accès à l'équipement

Clef d'accès: *(facturation d'une nouvelle clef en carte de perte de la clef d'origine mis à disposition)*

36.00 €

Limoges Métropole se réserve la possibilité d'appliquer des remises ou encore de proposer des offres promotionnelles.

De plus, Limoges Métropole se réserve la possibilité de mettre à disposition gratuitement le vélodrome. Des tenues cyclistes aux couleurs du vélodrome peuvent également être offertes à des athlètes dans le cadre de partenariat avec des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général conformément à l'article L. 2125-1 du CGPPP et qui participent à la promotion et à la valorisation du vélodrome.